

avait une destinée et c'était là le sens de leur inspiration.

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, ils croyaient qu'en vertu d'un régime parlementaire de gouvernement par la majorité, qui devait être à la base de notre gouvernement, la majorité ne pouvait être forte que si les droits des minorités étaient protégés et défendus. Il y avait alors toutes les minorités que nous avons encore aujourd'hui—religieuses, politiques, linguistiques et économiques—mais plus encore, ces hommes étaient convaincus du fait que la minorité fondamentale était l'individu. Ils croyaient que le gouvernement n'avait pas le droit de donner ni de retirer ces droits, mais avait la responsabilité de les protéger et de les perpétuer.

• (3.20 p.m.)

C'est grâce à cet esprit qu'ils sont parvenus à s'entendre pour rédiger la première constitution. Mais ces hommes étaient d'avis—et c'est une opinion qui transcende les deux autres—que le Canada ne pourrait réaliser ces objectifs, s'assurer ce mode de vie et demeurer uni, qu'en restant soumis à Dieu. De fait, ils ont donné au Canada une devise que beaucoup d'entre nous, s'ils l'ont sue, ont oubliée: «il dominera d'une mer à l'autre»—c'est une citation des Psaumes. Si certains d'entre nous veulent se rafraîchir la mémoire à ces sujet, il leur suffira d'aller à la chapelle du Souvenir pour voir ces paroles gravées dans de vitrail de ses magnifiques fenêtres. Il suffit de lire l'inscription gravée sur la voûte en entrant dans cet édifice, ou sa forme abrégée sur l'écu de notre pays. D'après eux, c'était la seule façon pour le Canada de réaliser leur idéal et la destinée qu'ils entrevoyaient pour lui.

Sir John A. Macdonald était épris de ces principes et il a entraîné à sa suite ses contemporains.

Il importe davantage à l'heure actuelle de nous pénétrer à nouveau de l'esprit de notre constitution actuelle—au lieu de songer à en élaborer une nouvelle—et des détails de ce document constitutionnel remarquable dont l'immense valeur sera sans doute plus révéral à l'avenir qu'elle ne l'a été jusqu'à maintenant. Inspirés par l'esprit de cette constitution, nous surmonterions les divergences d'opinions qui nous divisent et cultiverions en commun de vastes terrains d'entente où nous pouvons tous nous retrouver, j'en suis sûr.

A l'heure actuelle, nous avons même du mal à tomber d'accord sur une formule destinée à modifier la constitution de 1867. Et cependant, ces hommes, il y a un siècle, ont réussi à rédiger tout le document et à l'accepter à l'unanimité. Notre dette de reconnaissance envers sir John A. Macdonald est certes immense. Nous avons beaucoup de leçons à tirer des Pères de la Confédération. Le meilleur

[M. Thompson.]

leur moyen d'assimiler cet enseignement, c'est de songer avec respect à l'existence de ce grand homme. La nation canadienne est aujourd'hui un vivant hommage à sa mémoire.

**M. A. D. Alkenbrack (Prince-Edward-Lennox):** Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La Chambre consent-elle à suspendre l'application des dispositions de l'article provisoire du Règlement 15 (2) a) afin de permettre aux députés de prononcer d'autres discours?

**Des voix:** D'accord.

**M. Alkenbrack:** Monsieur l'Orateur, je manquerais à mon devoir aujourd'hui si, en ma qualité de représentant de la circonscription de Prince-Edward-Lennox, je ne prenais pas la parole pour faire miens les multiples et éloquentes hommages rendus au garçon de Lennox, au personnage que nous honorons et que nous admirons à l'heure actuelle comme le premier des premiers ministres de notre pays, sir John A. Macdonald; il fut jadis représentant à la Chambre de la circonscription de Lennox.

Je ne remplirais pas mon devoir non plus vis-à-vis de mes commettants, si je ne prenais la parole pour lui rendre hommage à l'heure actuelle, car dans notre région du Canada, qui est la terre de Macdonald, la terre des loyalistes, sa mémoire est toujours vivace et les principes qu'il a su défendre représentent toujours une force, et une force vive, au sein des éléments actifs de notre nation. Ce jeune garçon de Lennox, qui parcourait les champs d'Adolphustown, une des plus petites municipalités rurales de l'Ontario, a marqué d'une empreinte indélébile la vie de notre région.

Je rappelle à la Chambre que sur la rive sud de la baie Hay, dans un décor rural à proximité des eaux de cette baie magnifique, colonisée et mise en valeur par les loyalistes en 1785, s'élève un tumulus de pierres, indiquant l'endroit tout près où son père exploitait une ferme au cours des premières années du séjour de la famille Macdonald dans Lennox. On a gravé sur le tumulus un juste hommage à ce grand homme car on y lit:

L'inspiration qui lui a permis de relier les provinces éloignées les unes des autres en une seule nation s'étendant d'un océan à l'autre, c'est de ces champs qu'il l'a tirée.

L'hommage rendu par tous les députés à celui qui a, pour la première fois, assumé les fonctions de premier ministre m'a vivement impressionné. Les paroles du député de Red-Deer (M. Thompson), au sujet de l'inscription sur la façade de la Tour de la Paix, symbole de la réalisation des principes pour la défense desquels Macdonald et tous les